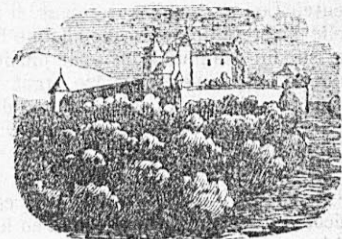




# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 8 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Étranger le port en sus,  
payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,  
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
la ligne ou son espace.

Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de  
port.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

BULLE, le 19 octobre 1888.

## M. Morel et la propriété.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des doctrines développées par M. Morel dans un journal d'étudiants au sujet de la propriété.

La *Liberté* avait d'abord approuvé en plein la thèse de son ami. Aujourd'hui, elle sent le besoin de revenir en arrière, mais, avec sa loyauté ordinaire, elle transforme la théorie de M. Morel, y substitue à peu près celle de l'Eglise catholique et s'indigne contre ceux qui osent la combattre. C'est là une habileté facile, mais il importe de ne pas laisser calomnier l'Eglise par ceux qui s'intitulent, malheureusement pour elle, ses plus fervents défenseurs.

L'Eglise enseigne que celui qui possède doit donner de son superflu aux pauvres, que le pauvre, dans une extrême nécessité, peut prendre les aliments nécessaires à soutenir son existence là où il les trouve. En un mot, elle proclame l'obligation de l'aumône et le droit à l'existence, mais non pas le droit au vol.

M. Morel, lui, ne va pas par quatre chemins; il déclare que si le propriétaire foncier ne donne pas au pauvre son superflu, soit ce qui ne lui est pas indispensable pour s'entretenir lui et les siens, le pauvre a le droit de le lui prendre jusque dans son portemonnaie.

On voit d'ici la différence des deux doctrines, comme aussi les déplorable conséquences sociales de celle de M. Morel.

D'après lui, le propriétaire n'a un droit que sur ce qui est nécessaire à sa vie et à celle des siens, le reste doit passer à la communauté, et si le propriétaire ne remet pas volontairement ce reste à la communauté, celle-ci a le droit de le lui prendre.

C'est la négation de l'épargne, la destruction du travail, le retour à l'état sauvage.

En effet, à quoi bon travailler, peiner, se montrer économe, si le superflu, fruit de ce travail et de cette économie, doit aller à la communauté et servir à entretenir les paresseux et les prodigues. Le sauvage vit au jour le jour, travaille juste assez pour subvenir à ses besoins. C'est l'idéal rêvé par l'éducateur de la jeunesse fribourgeoise.

Nous n'avons pas grande frayeur de voir ces idées

progresser dans notre pays de petite propriété et l'on ne fera pas facilement croire à nos campagnards qu'ils doivent semer et récolter pour les autres.

Que les partisans de la doctrine Morel se présentent chez le premier paysan venu, ils seront accueillis à grands coups de trique.

Mais il est utile de signaler les idées qui hantent le cerveau de ceux qui s'intitulent les seuls bons, les seuls conservateurs, les seuls catholiques. On comprend alors que les autorités communales de Fribourg se soient refusées à abandonner à de pareilles têtes l'éducation et la direction de leurs enfants.

Que des cerveaux brûlés se feront de chimères pareilles et rêvent le bouleversement de la société pour la reconstituer d'après des règles nouvelles, que des hommes aigris par le malheur, pourchassés par la misère, exploités peut-être par leurs maîtres, nourris de semblables desseins, cela peut s'expliquer; mais qu'un homme bien repu, un chanoine, un fonctionnaire de l'Etat, lance de pareilles provocations au milieu de la jeunesse studieuse, sous le couvert de l'habit qu'il porte, sans être vertement réprimandé par qui de droit, cela est incompréhensible.

Nous ne l'excuserions, comme l'a très bien fait remarquer le *Bien public*, qu'à une seule condition, c'est qu'il prêchât d'exemple, qu'il joignit des faits à la parole. Le jour où M. le chanoine Morel, inspecteur scolaire, jouissant d'une grosse prébende, touchant un traitement de l'Etat, doté par conséquent d'un large superflu, abandonnera aux pauvres la moitié de ses revenus, le jour où il persuadera sa famille de se dépouiller de son superflu, où il amènera ses amis du N° 13, les conseillers d'Etat, ses protecteurs, tous ceux qui croient si bien à sa parole, lorsqu'il s'agit de intérêts scolaires, à renoncer aux jouissances de leur superflu pour en faire don au pauvre. — Ce jour-là nous pourrions déplorer qu'un homme si riche de cœur soit si pauvre de cervelle; mais nous nous inclinons devant la sincérité de ses convictions et respecterons son ardeur apostolique.

Jusqu'alors, nous sommes en droit de dire qu'en répandant ses doctrines au milieu de la jeunesse des écoles, en excitant le pauvre contre celui qui possède, en justifiant des actes que le code pénal réprime, M. Morel a fait une œuvre condamnable et mauvaise.

## Nouvelles suisses.

*Récompense à l'Industrie suisse.* — La Société royale d'Italie a, dans sa séance tenue à Rome le 1<sup>er</sup> avril dernier, sur le rapport favorable des sections de Turin, Milan, Gênes et Florence, accordé solennellement à la *Maison Léonce Verse*, établie à Genève, rue du Rhône 15, la *Grande Médaille d'Or*, la plus haute récompense pour fabrication supérieure et soignée de fleurs artificielles, plumes, chapeaux et articles de modes.

Les produits de cette maison ont été reconnus supérieurs comme qualité, fraîcheur et bon goût; leur prix est au-dessous de ceux cotés par les maisons concurrentes.

*Conseil fédéral.* — Le Conseil fédéral a autorisé le département des chemins de fer à faire savoir à la direction de la Suisse-Occidentale que le Nord-Est, le Central et l'Union suisse ont répondu négativement aux propositions faites dans la conférence provoquée par le Conseil fédéral relativement aux frais des trains de nuit. Le département laisse à la direction de la Suisse-Occidentale le soin de s'adresser au tribunal fédéral.

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg une subvention fédérale de 40 % aux travaux — devisés à la somme de 77,000 fr. — d'endiguement des torrents de Scherwyl et de Stutz. En acceptant cette subvention, le canton de Fribourg s'engage à exécuter les mesures forestières nécessaires pour compléter ces travaux d'endiguement.

*Grütli.* — La Société du Grütli a rejeté par 1800 voix contre 1300 la proposition de révision des statuts en ce qui concerne l'organisation des caisses en cas de maladie et des caisses en cas de décès.

*Le fusil de petit calibre.* — On écrit au *Genevois* que la commission fédérale pour le choix du fusil à petit calibre aurait réussi à construire, en combinant les bonnes qualités des deux modèles soumis à son examen, une arme absolument supérieure à tout ce qui existe en ce genre, en Suisse et ailleurs. Il va sans dire que les détails sont tenus secrets. Cependant on assure qu'une seule et légère pression de la main

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

## LE BOULET

PAR  
MOLÉRI

III

La cour de la ferme était redevenue déserte lorsque Didier y arriva.

Le premier objet vers lequel se portèrent ses yeux fut la maison paternelle. Il se découvrit la tête avec respect et s'agenouilla.

Après un instant de recueillement, il se releva et fit quelques pas vers la porte. Mais, au moment de franchir le seuil, il hésita, recula, et jetant avec découragement son sac et son bâton à terre, il s'assit sur le banc, au pied du vieux chêne, en disant :

— Non... je n'en ai pas encore le courage. Entrer là!... moi!... Il le faudra pourtant... je ne puis laisser mourir mon père sans lui dire un dernier adieu, sans qu'il m'ait déchargé du poids de sa malédiction. Mais consentira-t-il à me recevoir?... Marguerite permettra-t-elle... Marguerite, mon père, voudront-ils me reconnaître? Leurs bras s'ouvriront-ils à mon repentir? Jérôme et Catherine parurent à la porte de la maison. Le malade s'était assoupi, et Marguerite avait voulu rester près de lui, pour le veiller pendant son sommeil.

A la vue de Didier qu'au délabrement de son costume il prit d'abord pour un vagabond, Jérôme fit quelques pas pour aller l'interroger, et jeta un cri d'étonnement lorsque, s'étant approché, il eut reconnu son neveu.

— Didier! c'est Didier!  
— Monsieur Didier! dit Catherine ébahie en s'approchant à son tour.

— Vous me trouvez bien vieilli, bien défait, bien méconnaissable sous ces haillons? fit Didier avec un douloureux accent de tristesse.

— Il est vrai que tu as subi de cruelles épreuves, mon pauvre neveu... Enfin, te voici de retour au bercail, et je crois à la sincérité de la lettre que tu m'as écrite... Qu'il ne soit donc plus entre nous question du passé, et sois le bienvenu.

— Merci, mon bon oncle... Vous ne sauriez croire quel bien me font vos paroles... Que ne puis-je en entendre de pareilles sortir de la bouche de mon père!

— Hélas! dit Catherine, le cher homme est peut-être bien faible pour vous recevoir, monsieur Didier; mais je vais prévenir madame; elle lui annoncera votre arrivée avec ménagement... et quand il sera suffisamment préparé...

— Des préparations, des ménagements! interrompit Didier avec amertume... Ah! je n'ai pas le droit de me plaindre, j'ai mérité tout cela... Catherine, dites à Marguerite que, si elle n'y épronve pas une répugnance invincible, je serai heureux d'obtenir d'elle un moment d'entretien.

— J'y vais tout de suite, monsieur Didier.  
Catherine rentra dans la maison.  
Il y eut entre l'oncle et le neveu quelques instants de silence, pendant lequel ce dernier promenait ses regards

émus sur la grange, sur la laiterie, sur le fournil, sur tout ce qui l'environnait.

— Tu regardes, lui dit Jérôme, s'il n'a pas été fait de changement ici pendant ton absence? Oh! mon Dieu, non, pas plus que dans le reste du pays.

— C'est vrai. Cette ferme est toujours la même. J'ai traversé, en venant, la prairie où j'allais, enfant, m'ébattre et cueillir des bouquets; j'ai aperçu le petit bois où plus tard j'aimais à étudier mes devoirs, j'ai suivi le bord de la Sèvre, en me rappelant que j'y reçus de vous mes premières leçons de natation... tout cela je l'ai vu calme, riant, paré de verdure et de fleurs comme au jour cent fois maudit où je m'éloignai avec une hâte impatiente pour m'aller noyer dans le gouffre parisien. Mais, ce que je n'y retrouve point, c'est la pureté de l'âme, c'est la paix du cœur...

Jérôme l'interrompit avec une douceur affectueuse :

— C'est déjà beaucoup, Didier, que d'avoir le regret d'une telle perte. Qui sait si l'avenir ne te réserve pas des jours meilleurs?

Et lui montrant Marguerite qui sortait de la maison à pas lents :

— Tiens, ajouta-t-il, voilà déjà quelqu'un que tu désirais voir, et qui se rend à ton vœu; ah! s'il dépendait de moi!... Je te laisse, Didier, du courage.

Jérôme, en s'éloignant, passa tout près de Marguerite et lui adressa un geste suppliant qui pouvait se traduire ainsi :

— Ayez pitié... soyez clément.

Marguerite, en approchant de Didier, jeta sur lui un regard surpris et ne put dissimuler un premier mouvement de répulsion. Il s'en aperçut.

— Croyez bien, dit-il, la rougeur au front, que, sans un

droite met dix cartouches à la fois à portée de la détente. Les cartouches seraient si réduites et d'une telle légèreté de poids que chaque homme peut porter sur lui des munitions pour plusieurs centaines de coups. La nouvelle poudre, tant cherchée, serait trouvée; elle serait blanche, ne donnerait presque pas de fumée et se conserverait à un certain degré d'humidité.

**Zurich.** — L'ouverture des cours d'hiver de l'école polytechnique fédérale a eu lieu le 15 octobre. 214 nouveaux élèves se sont fait inscrire. Le nombre total des élèves est le plus élevé qu'on ait constaté depuis la fondation de l'école.

— M. Kappeler, président du conseil de l'Ecole polytechnique, a eu une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il a perdu l'usage de la parole; un bras et une jambe ont en outre été paralysés. On n'a que peu d'espoir en une guérison.

— M. Stapfer, président de la commune de Horgen, lui a légué sa belle habitation, avec ses bâtiments industriels et un vaste jardin pour la création d'un asile des vieillards, et il a joint à cette donation celle d'un fonds de 400,000 fr. pour cette institution. Celle-ci devra être ouverte aussi aux habitants d'Horgen non bourgeois de la commune, mais qui y sont établis depuis un certain nombre d'années.

— Durant le dernier semestre universitaire, sept dames ont, après examens, obtenu le grade de docteur à l'Université de Zurich, dont une pour le droit, 2 pour la médecine et 4 pour les lettres.

— Le local de l'Armée du Salut, à Rorbas, a été entièrement détruit, dimanche dernier, par la foule qu'avaient attirée les coups de grosse caisse.

**Berno.** — On écrit à un journal de l'Oberland bernois que deux guides suisses, Gaspard Streich et Jean Fischer, ont péri avec deux touristes anglais dans une excursion au milieu des glaciers du Caucase.

— Un comité d'action convoque à Berne, pour le 21 octobre, toutes les sociétés faisant partie de la fédération ouvrière fondée en 1883 à Aarau pour se prononcer sur la dissolution de la fédération, et sur la fondation en Suisse d'un parti social-démocratique. On y traitera aussi la question de la réorganisation des caisses de réserves pour ouvriers. La veille aura lieu une assemblée préparatoire de délégués.

**Lucerne.** — Les frères Distel et Christian Schmidiger, musiciens, qui se rendaient de Brienz dans l'Entlibuch, par le Rothhorn, ont été surpris par une avalanche. Les deux premiers s'en sont tirés sains et saufs, mais Schmidiger a été enseveli sous la neige et son corps n'a pas encore été retrouvé.

**Zoug.** — La Société cantonale des officiers zougois s'est prononcée à l'unanimité pour la centralisation militaire et l'absolue compétence de la Confédération dans la répartition des arrondissements et la nomination des officiers, pour autant que les intérêts militaires l'exigent.

**Soleure.** — Jeudi a eu lieu à Soleure l'installation solennelle du nouvel évêque de Bâle, Mgr Haas. Les délégués des cantons diocésains, tous les évêques de la Suisse, l'archevêque de Strasbourg, les abbés d'Einsiedeln, de Muri Gries et de Mariasteindelle, les chanoines du diocèse, les doyens et d'autres dignitaires ecclésiastiques encore ont été invités à assister à cette solennité religieuse.

**Bâle.** — Une femme du village de Gelterkinden, mère de plusieurs enfants, voulant verser de la néoline dans sa lampe allumée, a été brûlée vive par les

flammes qui ne tardèrent pas à l'envelopper entièrement, la lampe ayant fait explosion et la néoline s'étant répandue sur ses vêtements. Une voisine qui avait tenté de secourir cette malheureuse a été si gravement brûlée qu'on a dû la transporter à l'hôpital, où l'on n'a que peu d'espoir de la sauver.

**St-Gall.** — La direction de police de Saint-Gall a fait afficher une défense interdisant, sous peine d'une amende allant de 5 à 20 fr., d'introduire des chiens dans les établissements publics.

**Grisons.** — Les officiers de la ville de Coire, réunis samedi dernier, se sont prononcés pour le transfert à la Confédération de l'administration militaire.

— Le tribunal de Coire a condamné à 25 ans de travaux forcés et au bannissement à vie un jeune Italien de 20 ans, qui, en juin dernier, avait assassiné dans une forêt un vieillard nommé Degiorgi, peintre, et l'avait dépouillé de ses vêtements jusqu'à la chemise.

**Tessin.** — Tandis que le fourgon qui transporte les colis de la poste à la gare stationnait devant le wagon postal du train du Gothard, des individus ont réussi à soustraire de ce fourgon un sac contenant 3900 fr. en pièces de cinq francs. Les recherches les plus actives pour découvrir les voleurs sont demeurées sans résultat.

— Un jeune homme de vingt ans qui maniait imprudemment un vetterli chargé, a tué sa petite sœur âgée de neuf ans. Il est fou de douleur.

**Vaud.** — Il y a actuellement plus de 65,000 quintaux métriques de blé à l'entrepôt de la gare de Morges, et de nouveaux arrivages sont encore attendus.

— La vendange a été ouverte jeudi au Vully et s'est terminée déjà vendredi. La quantité est presque nulle, un dixième d'une année moyenne. Les prix sont élevés.

— Dans une querelle entre deux jeunes garçons coiffeurs, un de ceux-ci a reçu de son camarade, âgé de 17 ans, un coup de poignard à la suite duquel il ne tarda pas à mourir.

— Samedi dernier, à 9 heures du soir, deux citoyens de Sainte-Croix quittaient Vuitteboeuf pour se rendre chez eux en passant par le sentier de Covattannaz. Arrivés près de la Villette, l'un d'eux nommé E.-R.-R. J. disparut soudain. Le malheureux avait fait un faux pas sans que son camarade ait pu le retenir et était tombé au fond des gorges. Il fut tué sur le coup.

**Valais.** — Les dommages occasionnés par l'incendie qui a eu lieu dimanche à Collombey-Muraz, sont évalués à environ 50,000 fr. Les immeubles et la plus grande partie du mobilier étaient heureusement assurés.

**Neuchâtel.** — Un jeune homme habitant les Monts du Locle, qui rentrait à la maison, vers onze heures du soir, a été attaqué à Mi-Côte, à peu de distance de la gare, par deux individus inconnus, qui l'ont culbuté, battu et lui ont pris dans sa poche une bourse renfermant environ 6 fr.

**Genève.** — La pétition genevoise demandant la fermeture immédiate des maisons de tolérance patentes de Genève a été remise au Conseil d'Etat le 10 octobre. Elle a réuni 7422 signatures d'hommes, dont 5250 de citoyens genevois et suisses, et 14,235 signatures de femmes, dont 10,411 de femmes genevoises ou suisses, soit ensemble 21,657 signatures.

ments qu'on m'attribue! Oh! c'est pousser trop loin la cruauté du mépris.

— Mais alors, demanda Marguerite étonnée, que voulez-vous?

— Ce que je veux?... Pourquoi le dirais-je, à vous qui ne l'avez point deviné, qui semblez ne voir dans ma démarche qu'une odieuse spéculation... Mon Dieu! ce n'est pas un reproche que je vous fais; l'homme que vous jugez si pervers mérita votre indignation, votre haine; et, pour devenir clément, vous n'avez point vu par quelles expiations il a passé depuis...

— Des expiations forcées, qui ne purifient point.

— Il en est d'autres dont vous ne tenez pas compte, Marguerite... Ah! croyez-moi, si je me suis laissé entraîner au désordre sous l'influence d'une passion exécrable, je n'étais pas né du moins pour vivre dans l'endurcissement du crime... Oui, j'ai passé et je passe encore à présent par de rudes expiations: avec le châtimement infligé par la justice humaine, a commencé pour moi un châtimement d'en haut, bien plus terrible, le remords... Que de nuits sans sommeil! que de longs jours consumés dans des regrets impuissants!... Depuis que l'on m'a rendu à une liberté peu désirable, je traîne, sans possibilité d'exercer ma profession, sans aptitude pour les travaux manuels, une existence pire que celle du dernier vagabond... Et aujourd'hui, Marguerite, aujourd'hui vos suppositions surpassent encore pour moi tous les maux que j'ai endurés; car elles sont injustes; car je suis venu ici avec la résolution inébranlable de ne rien demander au père dont la malédiction pèse sur moi, à la femme dont j'ai perdu l'affection et l'estime... Rien, si ce n'est une chose pourtant qui

— Le *Radical-Libéral* annonce que les pourparlers en vue d'une action commune des deux fractions du parti radical genevois pour les prochaines élections générales n'ont pas abouti. Les radicaux du groupe Carteret-Patru nommeront un comité électoral à eux.

— La reine de Portugal, dona Maria Pia, est arrivée lundi matin à Genève avec une nombreuse suite. M. del Anjos, ambassadeur de Portugal à Berne, est venu le même jour présenter ses hommages à sa souveraine. Dans l'après-midi, la reine est allée chez MM. Patek, Philippe et C<sup>o</sup> où elle a fait quelques achats. Le soir, son fils, le duc d'Oporto, a passé la soirée au théâtre.

Mardi, la reine s'est rendue à Prangins où elle était invitée à déjeuner par le prince Napoléon.

Mercredi, grand dîner de gala à l'Hôtel de la Métropole auquel ont assisté outre la famille royale et sa suite, le prince Napoléon, M. del Anjos, ambassadeur à Berne et M. Basso, consul à Genève.

Parmi les personnes de la suite de la reine se trouve Mlle de Gama, dame d'honneur, descendante du célèbre navigateur Vasco de Gama.

## Nouvelles étrangères.

**France.** — Dans sa séance, la Chambre, par 307 voix contre 181, a donné un vote de confiance au ministère Floquet, en renvoyant le projet de révision à la commission existante.

**Italie.** — L'empereur d'Allemagne continue en Italie sa tournée triomphale. Vendredi il a fait au pape une visite officielle. Le résultat de cette entrevue paraît du reste devoir être insignifiant.

**Angleterre.** — Le capitaine du steamer *Queen*, de la National Line, arrivé jeudi matin à Halifax venant d'Angleterre, a annoncé que, pendant un épais brouillard près des bancs de Terre-Neuve, le *Queen* a coulé le bateau de pêche *Madeleine* de Grandville.

Le capitaine et trois matelots de la *Madeleine* ont été sauvés; mais le reste de l'équipage, c'est-à-dire une vingtaine d'hommes, ont été noyés.

La *Madeleine* se rendait au Havre.

**Etats-Unis.** — Un effroyable accident de chemin de fer s'est produit à Highvalley, Pensylvanie. Plusieurs wagons portant des pèlerins catholiques ont été détruits. Les causes de l'accident sont encore inconnues. Un train arrivant à toute vitesse a écrasé plusieurs wagons d'un autre train arrêté sur la même voie. Plusieurs autres wagons ont roulé dans la rivière. Le total des morts actuellement connu est de quatre-vingts.

## CANTON DE FRIBOURG

Le *Bien public* rappelle qu'à l'occasion des dernières élections au Conseil national, la *Liberté* avait indignement calomnié M. Bourgnicht, avocat, qu'elle accusait d'avoir violé le secret professionnel. M. Soussens, rédacteur de la *Liberté*, ayant refusé de rétracter ses accusations, M. Bourgnicht avait porté contre lui une plainte pénale. M. Soussens fut condamné par le tribunal correctionnel de la Sarine à une amende de 50 fr., aux dépens et à une indemnité de 1 fr. à payer au plaignant. Estimant à bon droit cette indemnité était dérisoire, M. Bourgnicht en a appelé au tribunal cantonal. La cause a été plaidée

me rendrait, non pas le bonheur, mais un peu de calme, une chose que vous n'avez pas voulu deviner... le pardon.

Il y avait dans les paroles de Didier un accent de sincérité qui jeta un moment le trouble dans l'âme de Marguerite.

— N'insistez pas, dit-elle en se remettant; vos fautes ne sont point de celles qu'on pardonne.

— Marguerite, j'ai bien souffert!

— Et comptez-vous pour rien les souffrances de votre père, les miennes? Quoi! vous nous auriez condamnés tous deux à des larmes éternelles de honte et de regret, lui pour vous avoir donné le jour, moi pour avoir eu foi dans votre honneur, dans l'élévation de vos sentiments, et il vous suffira de dire: Je me repens, pardonnez-moi!... Non, c'est impossible... Cependant, si vos remords, si votre repentir ne sont pas de nouveaux mensonges...

— Quelle leur d'espoir! Je vous proteste, Marguerite...

Elle l'interrompit:

— Ecoutez-moi jusqu'au bout, et ne vous méprenez point sur la portée de mes paroles. Didier, quand je songe que ma fille porte votre nom, le dénuement où je vous vois blesse en même temps, pour elle, mon cœur et ma fierté. La misère est d'ailleurs l'ennemie des bonnes résolutions, et je ne veux point, par une rigueur outrée, vous fermer entièrement l'avenir. Mon bien est plus que suffisant pour l'humble condition à laquelle nous devons, Blanche et moi, nous résigner; je vous en abandonne une partie. Allez vous établir dans quelque pays où vous ne soyez pas connu; exercez-y honorablement votre profession; réhabilitez-vous à vos propres yeux. Alors le calme pourra renaître dans votre âme, et ce sera une consolation pour moi d'y avoir contribué.

(La fin au prochain numéro.)

lundi devar  
dommages-

Dans la  
beaucoup t  
blier en ent  
vants: *Tan*  
Bachler, A  
Corminbeu  
Herren, à M  
vayer; Bers  
M. Duc, à M  
Moret, à M  
tavayer; G  
d'honneur  
Frei & Cie,  
*rues essayé*  
Worb. *Cha*  
lens. — *C*  
Aumont; C  
girard, à C

**Empru**

**bourg.** —

de 15 fr., o

suivantes:

81

1235 1

2362 2

3112 3

4686 4

5256 5

**Com**

**Lundi 2**

après midi, à

de l'Hôtel de

légue à l'hos

Bulle, le 5

559]

**Mi**

La commu

nites publiq

*rant*, envi

forêt de la

vente. Rend

Portes, à 9 h

Vuadens, 1

561]

**Mis**

Ensuite d'

quier vendr

*tobre 188*

une certaine

Rendez-vous

au Fenil des

**Misc**

Le *lund*

les 10 heures

au Châtelet,

posera en ver

vaches, 5 tau

d'un an et m

Conditions

Gruyères,

565]

**Vent**

*Vendred*

vant son don

soussigné ex

ques, dès les

mères vaches

et une jumen

Conditions

Bulle, 10 c

550]

**A**

sous de très

ment, les im

part une pos

route canton

COMMUNI

Art. Fol. N<sup>o</sup>

3396 14 24

1165 14 23

an584 13 43

Pour pren

et traiter, s'

509]

**Far**

pour le bétai

Une jeu

pen les trava

placér.— S'a

lundi devant la cour d'appel, qui a fixé à 200 fr. les dommages-intérêts dus au lésé.

Dans la liste des prix du concours d'Estavayer, beaucoup trop longue pour que nous puissions la publier en entier, nous relevons les premiers prix suivants : *Taureaux* : MM. Pury frères, à Domdidier, et Bœchler, A., à Vallon. *Génisses* : MM. Pury frères; Corminbœuf, à Domdidier; Renevey, à Montaguy; Herren, à Murist; Schœny, à Murist; Delley, à Estavayer; Bersier, à Cugy. — *Races croisées. Taureaux* : M. Duc, à Forel. *Génisses* : MM. Tétard, à Vallon; Moret, à Minières; Bise, A., à Murist; Beyeler, à Estavayer; Gronier, à Vesin. — *Instruments* : Diplôme d'honneur : Station laitière de Fribourg; MM. Ery, Frei & Cie, à Fribourg; Garraux, à Neuchâtel. *Charrues essayées* : MM. Mader, à Salvagny, et Ott, à Worb. *Charrues non essayées* : M. Henriod, à Echallens. — *Concours de charrues* : MM. Hämmerly, à Aumont; Catillaz, à Cugy; Pilloud, à Cheyres; Grandgirard, à Cugy; Bersier, à Cugy.

**Emprunt à primes du canton de Fribourg.** — Au 64<sup>e</sup> tirage des séries des obligations de 15 fr., opéré le 15 octobre, sont sorties les séries suivantes :

81	285	441	538	668	832	1211
1235	1264	1581	1639	1910	1991	2198
2362	2408	2527	2683	2759	2948	2964
3112	3753	3761	4007	4038	4561	4603
4686	4727	4867	4942	5006	5015	5053
5256	5301	5360	5388	5646	5735	5844

**Commune de Bulle.**

**Lundi 22 octobre courant**, dès 1 h. après midi, il sera exposé en location, au café de l'Hôtel de Ville, le verger de la Condémine, légué à l'hospice par M. Auguste Glasson. Bulle, le 5 octobre 1888. 559] *Secrétariat communal.*

**Mises de bois.**

La commune de Vuadens fera vendre en mises publiques, **lundi 22 octobre courant**, environ 80 numéros de bois dans sa forêt de la Bindaz, attenante à la dernière vente. Rendez-vous des miseurs au chalet des Portes, à 9 heures du matin. Vuadens, le 8 octobre 1888. 561] *Secrétariat communal.*

**Mises de bois.**

Ensuite d'autorisation, la commune du Pâquier vendra en mises publiques, le **29 octobre 1888**, dans sa forêt dite des Joux, une certaine quantité de beau bois à billons. Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, au Fenil des Joux. 562]

**Mises de bétail.**

Le **lundi 22 octobre courant**, dès les 10 heures avant midi, devant son domicile, au Châtelet, rière Gruyères, le soussigné exposera en vente en mises publiques : 8 mères-vaches, 5 taures portantes, 8 génisses, 8 veaux d'un an et un taureau. Conditions favorables de paiement. Gruyères, le 11 octobre 1888. 565] *LOUIS GREMON.*

**Vente de bétail.**

**Vendredi 26 octobre courant**, devant son domicile, ferme Collaud, à Bulle, le soussigné exposera en vente en mises publiques, dès les 10 heures avant midi, trente mères-vaches portantes ou fraîchement vélées et un jument noire de six ans. Conditions de paiement avantageuses. Bulle, 10 octobre 1888. 550] *SAMUEL UBERT.*

**A VENDRE**

sous de très favorables conditions de paiement, les immeubles ci-après désignés, occupant une position avantageuse au bord de la route cantonale :

- COMMUNE DE VUISTERNENS (Giâne)  
Art. Fol. Nos.  
n396 14 24. Au Lanciau, N° 80, maison, grange.  
n165 14 28. Ecurie, scie et place de 14 ares 94 mètres.  
n584 13 43. Au Lanciau, champ de 37 ares 71 mètres.

Pour prendre connaissance des conditions et traiter, s'adresser au soussigné, à Bulle. 509] *LOUIS FASEL, agent d'affaires.*

**Farine de riz**

pour le bétail, sous la Croix-Blanche, à Bulle. — Prix très réduits. — 527]

**Une jeune fille**, aimant les enfants et connaissant un peu les travaux du ménage, trouverait à se placer. — S'adr. au bureau du journal. 573]

5895 6554 6592 6727 7071 7425 7668  
7916 7947 7949

Le 15 novembre prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé au tirage des numéros de ces séries.

Samedi après midi, le feu a détruit une maison à Agrimoine, pendant que ceux qui l'habitaient étaient aux champs.

Lundi matin, un incendie a consumé une maison à Villeret, commune de Barberêche.

**GRUYÈRE**

**Exposition universelle de Paris.** — Les agriculteurs de la Gruyère qui désirent exposer du bétail à l'Exposition universelle de Paris, en 1889, sont avisés qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire de la Société d'agriculture de la Gruyère, bureau du notaire Favre, à Bulle, jusqu'au jeudi 25 octobre courant inclusivement. (Communiqué.)

On écrit de la Basse-Gruyère à la Liberté, que l'on commence à avoir des inquiétudes ensuite d'actes de vol et de brigandage qui se sont répétés cette semaine.

Mardi, quatre ouvriers, dont trois Français et un Belge, sont entrés dans la pinte du Gibloux, habitée par une veuve seule, et se sont servis sans payer des bouteilles de liqueur. Plus loin, ils ont enlevé à un enfant une paire de souliers qu'il rapportait à la maison.

La gendarmerie de Gumezens, prévenue, s'est mise à la poursuite des malfaiteurs qui n'ont été arrêtés qu'après avoir opposé une vive résistance.

Mercredi soir, deux individus ont arrêté la diligence au Gergnoz. Le postillon, en faisant le moulinet avec le manche de son fouet, a pu se débarrasser d'eux.

Vendredi soir, on a pénétré avec effraction dans la fromagerie de Gumezens, et l'on a fait main basse sur une partie de ce qui s'y trouvait.

Les dommages causés aux différentes communes du district lors des inondations du 2 au 3 octobre sont évalués à plus de 20,000 fr.

**Musique.** — Les jeunes gens intentionnés de faire partie de la musique de Bulle et qui, à cet effet, voudraient suivre le cours préparatoire qui commencera prochainement, sont priés de s'inscrire auprès du président de la Société, M. Ernest Feigel, en ville.

**BIBLIOGRAPHIE**

INDICATEUR DE POCHE des chemins de fer suisses et bateaux à vapeur. Saison d'hiver 1888-89.

Le plus commode, le moins volumineux, ne contenant pas d'annonces, et le meilleur marché de tous les guides suisses. En vente à l'imprimerie de la Gruyère au prix de 30 centimes l'exemplaire.

Ce numéro est accompagné d'un supplément (Horaire d'hiver).

**Remède souverain contre le gonfle!**

Le *météorifuge Ménard* guérit sûrement en quelques instants les cas de météorisation les plus avancés et les plus graves. Propriétaires de bestiaux prudents, procurez-vous à l'avance ce précieux liquide! Dépôt général pour la Suisse chez *Ch. Morel & Papey, à Bulle*. En vente dans presque toutes les communes et à *Bulle* chez *MM. Ch. Blanc*, négociant, et *J. Morel-Badour*, marchand de farines. 539]

**MISES PUBLIQUES**

**Mercredi 31 octobre courant**, dès 1 heure du jour, au café de l'hôtel de l'Union, à Bulle, il sera exposé en location le bel estivage composé des montagnes, au territoire de Villars-sous-Mont : En Crau, la Moille, Entre-les-Monts, Chermont, Chermont-à-Beaud, En Loransaz, Es Chalets, En Loransaz-derrey, plus la gîte les Villars, rière La Tour-de-Trême. Dupré, notaire. 567]

**Mises publiques.**

**Lundi 29 courant**, près de la ferme qu'il habite à Echarlens, Jules OTTOZ exposera en vente, par voie d'enchères, dès 9 heures du matin, environ 16,000 pieds de foin et de regain à consommer sur place; 5 chars, une caisse à transporter le purin, une charrue, une herse, 2 traîneaux, 2 harnais de chevaux, plusieurs clochettes, un moulin à vanner, différentes sortes d'instruments aratoires et autres à l'usage d'une exploitation agricole, etc., etc., notamment de superbes plateaux de frêne pour charrochage, un potager économique et plusieurs marmites. Quelques pièces de bétail et une bonne jument de 5 1/2 ans pourrissent aussi être l'objet des enchères. 571]

**A VENDRE**

sous de favorables conditions, les immeubles ci-après désignés :  
COMMUNE DE CHARMEY  
Art. 543, folio 7, N° 11. Rotzassons, N° 45, habitation d'un are 14 centiares.  
Art. 544, folio 7, N° 12. Rotzassons, pré de 6 ares 37 centiares.  
S'adresser au soussigné 474] *LOUIS FASEL, agent d'affaires.*

**Pour cause de départ,**

M. Joseph ZIEGLER, mécanicien, à la Sionge, à Bulle, vendra en mises publiques, le **31 octobre prochain**, dès les 9 heures du matin, au bout de la promenade, tout son mobilier, ses ustensiles de ménage et tous ses outils de mécanicien, consistant en :  
Un établi, plusieurs scies à main, haches à main, rabots, poches à colle en cuivre, un petit étan, un petit char à bras, etc. 582] *Joseph ZIEGLER, mécanicien.*

**A vendre :**

16,000 pieds de foin et 8000 pieds de regain, dont deux tiers à consommer sur place et l'autre tiers à distraire. S'adresser à Isidore GLASSON, à Bulle. 560]

**Un vieux cabriolet**

à vendre, chez le maréchal, Croix-Blanche, Fribourg. 549]

**A louer :**

Le domaine de la Condémine, pré à foin et regain, première qualité. — S'adresser au notaire Dupré, à Bulle. 568]

**Joseph MOURA, à Bulle.**

Vins blancs et vins rouges depuis 45 c. le litre. Epicerie fine et grand choix de conserves alimentaires. Bongies valaisannes. Cierges Réali de Venise. Dépôt unique de feux de Bengale en plusieurs nuances, à 30 c. pièce. Ces feux, sans odeur ni fumée, n'occasionnent jamais d'explosions, d'incendies et d'accidents. Ils brûlent aussi bien dans les salons et dans les chambres qu'en plein air. Effet féérique et grandiose. 577]

**Foin à vendre.**

Environ 10,000 pieds de bon foin et regain à 13 cent. le pied, logement compris. S'adresser à Jules DURANEX, à Rossinières (Pays-d'Enhaut). 576]

**Mises publiques.**

**Mardi 23 octobre**, dès 2 heures du jour, à l'auberge d'Echarlens, les soussignés vendront en mises publiques et sous de favorables conditions : la jolie propriété qu'ils possèdent au lieu dit La Rissa. 577] *PUGN, les enfants de feu Victor.*

**TEINTURERIE - IMPRIMERIE**

et lavage artificiel de garde-robis

**H. HAGER, MORAT**

**LAVAGE CHIMIQUE**  
d'uniformes, étoffes pour meubles, tapis, couvertures, etc. Les commandes de détail sont livrées dans les trois jours après réception.

DÉPÔTS :  
*Fribourg* : chez Mlle Vilard, rue de Lannes;  
*Tavel* : chez Mme Gertrude Speth;  
*Bulle* : chez Mme Gremaud-Ody, nég.;  
*Praroman* : chez Mlle Louise Schorderet, tailleurse; (716F)  
*Vepruz* : Mlle Marie Mettraux. 572]

**A. DAVET,**

agent d'affaires, a transféré son bureau au *café Python*, à Bulle, ancienne Etude de M. ANDREY, notaire. 354]

**LIBRAIRIE - PAPETERIE**

Atelier de RELIURE

Tableaux et encadrement. Timbres en caoutchouc.

**CH. MOREL, à Bulle,**

maison J.-C. Barras, agent d'affaires. 288]

**Avis important.**

Des *ouvriers maçons* trouveraient immédiatement du travail à la Valsainte. S'adresser à M. J. SECOND, entrepreneur, au dit lieu. 579]

**Système de chauffage ÉCONOMIQUE ET AGRÉABLE**

*Aimé GREMAUD*, poëlier, à Genève, sera à BULLE les 22 et 23 courant. Les propriétaires désireux de faire faire des poëles en catelles neufs ou d'en transformer d'anciens, avec caisse en fonte et bouches à chaleur, sont priés d'adresser leurs demandes à M. Joseph PILLLOUD, hôtel des Tonneliers, à Bulle. 586]

**Placements hypothécaires.**

Le soussigné est chargé de placer des sommes d'une certaine importance au 4 1/2 %, en premier et en second rang. 455] *P. Favre, notaire, Bulle.*

**TIVOLI**

Dimanche 21, lundi 22 et mardi 23 octobre : **BONNE MUSIQUE et danse.**

Invitation cordiale. 578] *A. PERROUD.*

**Bénichon de La Tour-de-Trême.**

Dimanche, lundi et mardi 21, 22 et 23 octobre : **BONNE MUSIQUE et danse**

à la Maison de Ville. 581] Invitation cordiale. *BERCHOLD, amb.*

**A l'occasion de la bénichon,**

les 21, 22 et 23 octobre :

**MUSIQUE & DANSE**

à Montbarry. 583]

**A vendre :**

A consommer sur place, environ 5000 pieds de foin et regain, écurie pouvant contenir 20 pièces de bétail.

S'adresser au propriétaire, Elie DAPFLON, au Ruz, à Sorens. 574]

**Plus de cheveux gris**

par le *Brown's Capillaire* à 2 fr. 75 le flacon. — Grand choix de *NATTES* toutes en chevenx depuis 1 fr. la pièce, chez *Aimé MARGOT, coiffeur-parfumeur*, maison de Mme Placide MOURA, à Bulle. 605]

**Egaré.** Un *mouton*, arrivé d'en haut de d'Albeuve, il y a 6 semaines.

Le réclamer contre les frais chez Frédéric BALSIGER, à Echarlens. 575]

**A louer :** appartement. Entrée à volonté.

S'adresser au bureau du journal. 441]

**A louer :** Un petit appartement au soleil levant.

S'adresser au bureau du journal. 470]

**On demande** une personne d'âge mûr pour faire un ménage.

S'adresser au bureau du journal. 580]

**A vendre :** 500 pieds de *carroux*, temps, chez Rod. TINGELY, à Marsens. 558]

**Une jeune fille** honnête désiré se placer comme bonne d'enfants ou pour aider dans un ménage.

S'adresser au bureau du journal. 548]

**A vendre :**

Un joli **domaine** de la contenance d'environ 25,200 mètres, soit 7 poses, situé dans la commune de Gumefens, avec bâtiment comprenant logement, grange, écurie, remise, fontaine, sous de favorables conditions de paiement.

S'adresser, pour renseignements, à M. Louis MORARD, notaire, à Bulle. [552]

**VENTE D'IMMEUBLES**

Les soussignés vendront en mises publiques le **23 courant**, à 2 heures du jour, sur place, les immeubles désignés sous les art. 475, 476, 477, 478 et 305 du cadastre du Pâquier, consistant en une maison d'habitation et environ 2 1/2 poses de terrain.

Les héritiers de Claude VALLELIAN et de Victor PASQUIER. [557]

**A vendre ou à louer :**

En mises publiques, le **lundi 22 octobre**, dès les 9 heures du matin, au Maréchal-Ferrant, à Charmey, maison et jardin appartenant à l'hoirie de feu Jean-Louis Remy, dit Gret.

Pour renseignements, s'adresser à Alphonse SUDAN, à Broc. [546]

**VINS D'ITALIE PUR RAISIN**

Reconnu bon par l'analyse de M. de VEVEY, qui est à disposition.

Vin rouge : 58 c. le litre; vin blanc : 46 c. et à 50 c. par quantité en dessous de 10 litres. En dépôt à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle.

Grand choix de vins vaudois. [564]

*Avis pour familles, pensions, hôtels!*  
Dessert toujours prêt.

**BISCUITS**

de l'Anglo-Swiss Biscuit Co. à Winterthour.

QUALITÉ EXCELLENTE

Prix de vente en détail :  
Qualité bon marché, 25 cent. les 100 gr.  
Meilleure qualité, 30/40 » »  
Qualité fine, 45/60 » »

Dépôts principaux :  
Vve GLASSON et fils, Bulle.  
F. KOHLI-RUBIN, Château-d'Ex.  
E. MORIER, nég.,  
MOREL, nég., Rossinières,

et dans toutes les autres principales épiceries, boulangeries, etc., du canton.

Se méfier des contrefaçons et demander formellement les [655]

**BISCUITS de WINTERTHOUR**

**Bureau d'agence d'affaires.**

Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un bureau d'agence d'affaires au rez-de-chaussée de la maison BRUCHAUD, sous le télégraphe, en face du Cheval-Blanc.

Jean GILLET, NOTAIRE ET AVOCAT [531]

**Maladies du bas-ventre.**

Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Écoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs. Point de désengagement dans sa profession; discrétion. [400] Polyclinique privée, Glaris.

**L'AMI DU MALADE**

La 50<sup>e</sup> édition du petit livre illustré dont le titre figure en tête de la présente annonce, offre un intérêt palpitant pour chaque malade qui ne veut pas dépenser son argent en pure perte. Concis, clairs et sûrs, les conseils de « L'AMI DU MALADE » ont rendu la santé à des milliers et des milliers de malades. « L'Ami du Malade » est distribué gratis et franco sur toute demande adressée par simple carte-poste à la librairie de M. ALBERT MUNZINGER à Olten.

**LE JEU FAVORI DE L'ENFANCE!**

C'est le titre d'un ravissant album richement illustré, dont la lecture doit être recommandée à tous les parents qui désirent un jouet sérieux et amusant à la fois pour leurs enfants. Cet album fournit tous les détails désirables sur les célèbres Boîtes de Construction en Pierre à l'Ancre. L'envoi de cet album se fait franco sur toute demande adressée à F.-AD. RICHTER & C<sup>ie</sup> à Olten.

**Cognac ferrugineux Comte.**

Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.

Assimilation définitive du fer.

Remède infailible contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration. [355]

Dépôt principal : Pharmacie Comte, à Romont.

**LA SUISSE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE, fondée en 1858.** — Siège social : LAUSANNE, rue du Midi 3. — Assurances au décès avec primes uniques, temporaires ou viagères. — Assurances mixtes et à terme fixe. — Assurances de capitaux payables en cas de vie, avec primes uniques ou annuelles, aliénées ou restituables. — Rentes viagères immédiates ou différées. — Achats d'usufruits ou de nues-propiétés.

En échange de la renonciation aux bénéfices, la compagnie remet aux nouveaux assurés, sans augmentation de prime, une police d'assurances contre les accidents, ensuite de laquelle, suivant la combinaison choisie, le capital est payé à double en cas de décès par accidents.

La société assure, à des conditions très modérées, les risques de guerre et de voyages. Pour renseignements, prospectus, etc., s'adresser au siège social, Lausanne, rue du Midi 3, ou à l'Agence de la société, à Bulle. (H1646L) [193]

**Avis à MM. les ecclésiastiques.**

Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les ecclésiastiques qu'il fait la spécialité en confection sur mesure des *soutanes, douillettes, culottes et pantalons*, assurant une coupe irréprochable, de la bonne marchandise à des prix très raisonnables. Il tient de même à la disposition de MM. les ecclésiastiques les *chapeaux et barrettes, ceintures* avec ou sans franges, *chemises et gilets* de flanelle, *bas* mérinos et coton noir, garanti bon teint.

Se recommande **MUSSEAU-NUSSLIER**, marchand-tailleur, YVERDON [448]

**LA NEW-YORK**

Compagnie d'assurances sur la vie, fondée en 1845. Concessionnée par le Conseil fédéral suisse par arrêté du 26 janvier 1897.

Fonds de garantie, 430 millions, entièrement réalisés. (Système de la mutualité à primes et engagements fixes : les assurés sont donc uniques propriétaires des fonds de garantie et de tous les bénéfices.)

Dépôts et placements immobiliers en Europe : 4 millions.

Extraits du 43<sup>e</sup> compte rendu (31 décembre 1887) :

Total de l'actif	Fr. 430,561,301
Total des recettes	» 114,288,569
Assurances nouvelles conclues en 1887	» 553,228,221
(Environ un tiers de plus que toutes les compagnies françaises réunies.)	
Assurances en cours au 31 décembre 1887	» 1,860,183,415

Direction générale pour la Suisse : 21 Grand Place, Vevey. Agent pour la Gruyère : P. BRUNISHOLZ, à Bulle. [409]

**!!! SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT !!!**

20 médailles en 10 ans ont été accordées à l'Alcool de

**MENTHE AMÉRICAINE**

ou ANTI-CHOLÉRIQUE de la maison

R. HAYWARD & Cie, à BURLINGTON (Etats-Unis d'Amérique).

Spécifique souverain en cas d'épidémie, d'indigestion, crampes d'estomac, maux de tête, de cœur et autres indispositions.

Recommandé pendant les chaleurs comme boisson, quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour en faire une boisson très agréable.

Remplaçant les produits hygiéniques pour l'entretien de la bouche, conservation des dents, fortifiant les gencives, purifiant l'haleine et enlevant l'odeur du tabac.

Bien supérieur à tous les Alcools de menthe connus jusqu'à ce jour, en flacons PLUS GRANDS que ceux des autres marques.

Défiant toute concurrence, toute comparaison, l'Alcool de MENTHE AMÉRICAINE se trouve, au prix de 1 fr. 50 le grand FLACON, dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie et épicerie fine et chez MM. Joseph Moura, négociant, et Aimé Margot, coiffeur-parfumeur, à BULLE. [506]



**Elixir Stomachique de Mariazell.**

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoides (veine hémorrhoidale).  
Prix du flacon avec mode d'emploi: Fr. 1, flacon double Fr. 1.80. Dépôt central: pharm. „zum Schutzensgel“ C. Brady & Kremsier (Moravie), Autriche.

DEPOT GÉNÉRAL pour toute la Suisse : Pharmacie Paul Hartmann, à Steckborn.

Dépôt à Bulle : Pharm. MAGNENAT. — Avenches : Pharm. CASPARI. — Châtel-St-Denis : Pharm. WETZSTEIN. — Estavayer : Pharm. PORCELET. — Fribourg : Droguerie Charles LAPP. — Morat : Pharm. GOLLIEZ, ainsi que dans les principales pharmacies de toute la Suisse. [73]

**Indispensable dans chaque ménage et chambre d'hôtel.**

**Nouveau porte-allumettes lumineux.**

Le procédé lumineux dont le cylindre de ce porte-allumettes est enduit se trouve forcément à l'abri de toute altération extérieure et je le garantis indéfiniment durable. Il éclaire de façon à pouvoir trouver les allumettes sans hésitation d'un bout de la chambre à l'autre dans la plus grande obscurité, ce qui, dans bien des cas, peut incontestablement rendre des services immenses. Comme cette nouvelle source de lumière ne tarit jamais, qu'elle ne donne lieu à aucun soin, on peut recommander d'une manière toute particulière cette intéressante invention. Outre son utilité reconnue, l'objet est élégant; le plateau pour recevoir les cendres et les bouts d'allumettes est en nickel inaltérable et le cylindre en mi-cristal très fort est sablé pour servir de frottoir. Ce porte-allumettes est unique; il éclaire admirablement sur toutes les faces; il ne faut pas le confondre avec des produits similaires qui n'éclairent qu'en partie et mal et dont le procédé lumineux s'altère et disparaît peu à peu.

Afin de mettre cette nouveauté pratique à la portée de chaque ménage, j'ai réduit son prix à 2 fr. Envoi contre remboursement ou après en avoir reçu le montant en timbres-poste. Pour demandes d'une certaine importance, escompte et facilités de paiements. J'accepte de bons agents. Aug. Jomnot-Perret, fabricant d'articles techniques, FAUG (cant. de Vaud). [570]

**M.-C. BROILLET**

médecin-dentiste, sera à BULLE le 25 octobre, à l'hôtel des Alpes. (H694F) [555]

**Raisins de Sion**

en caisse de 5 kg. à 4 fr. 50 franco contre remboursement chez (O3050L) 483] Franz de Sepibus, Sion.

Tout cor, durillon ou verrue est promptement enlevé et sans douleurs par simple frottement au moyen d'un pinceau avec le célèbre remède pour cors au pied de la Pharmacie Radlauer.

Carton avec flacon et pinceau Fcs. 1.—

Caléne Médaille d'Or 1883, 1886, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871, 2873, 2875, 2877, 2879, 2881, 2883, 2885, 2887, 2889, 2891, 2893, 2895, 2897, 2899, 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913, 2915, 2917, 2919, 2921, 2923, 2925, 2927, 2929, 2931, 2933, 2935, 2937, 2939, 2941, 2943, 2945, 2947, 2949, 2951, 2953, 2955, 2957, 2959, 2961, 2963, 2965, 2967, 2969, 2971, 2973, 2975, 2977, 2979, 2981, 2983, 2985, 2987, 2989, 2991, 2993, 2995, 2997, 2999, 3001, 3003, 3005, 3007, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3021, 3023, 3025, 3027, 3029, 3031, 3033, 3035, 3037, 3039, 3041, 3043, 3045, 3047, 3049, 3051, 3053, 3055, 3057, 3059, 3061, 3063, 3065, 3067, 3069, 3071, 3073, 3075, 3077, 3079, 3081, 3083, 3085, 3087, 3089, 3091, 3093, 3095, 3097, 3099, 3101, 3103, 3105, 3107, 3109, 3111, 3113, 3115, 3117, 3119, 3121, 3123, 3125, 3127, 3129, 3131, 3133, 3135, 3137, 3139, 3141, 3143, 3145, 3147, 3149, 3151, 3153, 3155, 3157, 3159, 3161, 3163, 3165, 3167, 3169, 3171, 3173, 3175, 3177, 3179, 3181, 3183, 3185, 3187, 3189, 3191, 3193, 3195, 3197, 3199, 3201, 3203, 3205, 3207, 3209, 3211, 3213, 3215, 3217, 3219, 3221, 3223, 3225, 3227, 3229, 3231, 3233, 3235, 3237, 3239, 3241, 3243, 3245, 3247, 3249, 3251, 3253, 3255, 3257, 3259, 3261, 3263, 3265, 3267, 3269, 3271, 3273, 3275, 3277, 3279, 3281, 3283, 3285, 3287, 3289, 3291, 3293, 3295, 3297, 3299, 3301, 3303, 3305, 3307, 3309, 3311, 3313, 3315, 3317, 3319, 3321, 3323, 3325, 3327, 3329, 3331, 3333, 3335, 3337, 3339, 3341, 3343, 3345, 3347, 3349, 3351, 3353, 3355, 3357, 3359, 3361, 3363, 3365, 3367, 3369, 3371, 3373, 3375, 3377, 3379, 3381, 3383, 3385, 3387, 3389, 3391, 3393, 3395, 3397, 3399, 3401, 3403, 3405, 3407, 3409, 3411, 3413, 3415, 3417, 3419, 3421, 3423, 3425, 3427, 3429, 3431, 3433, 3435, 3437, 3439, 3441, 3443, 3445, 3447, 3449, 3451, 3453, 3455, 3457, 3459, 3461, 3463, 3465, 3467, 3469, 3471, 3473, 3475, 3477, 3479, 3481, 3483, 3485, 3487, 3489, 3491, 3493, 3495, 3497, 3499, 3501, 3503, 3505, 3507, 3509, 3511, 3513, 3515, 3517, 3519, 3521, 3523, 3525, 3527, 3529, 3531, 3533, 3535, 3537, 3539, 3541, 3543, 3545, 3547, 3549, 3551, 3553, 3555, 3557, 3559, 3561, 3563, 3565, 3567, 3569, 3571, 3573, 3575, 3577, 3579, 3581, 3583, 3585, 3587, 3589, 3591, 3593, 3595, 3597, 3599, 3601, 3603, 3605, 3607, 3609, 3611, 3613, 3615, 3617, 3619, 3621, 3623, 3625, 3627, 3629, 3631, 3633, 3635, 3637, 3639, 3641, 3643, 3645, 3647, 3649, 3651, 3653, 3655, 3657, 3659, 3661, 3663, 3665, 3667, 3669, 3671, 3673, 3675, 3677, 3679, 3681, 3683, 3685, 3687, 3689, 3691, 3693, 3695, 3697, 3699, 3701, 3703, 3705, 3707, 3709, 3711, 3713, 3715, 3717, 3719, 3721, 3723, 3725, 3727, 3729, 3731, 3733, 3735, 3737, 3739, 3741, 3743, 3745, 3747, 3749, 3751, 3753, 3755, 3757, 3759, 3761, 3763, 3765, 3767, 3769, 3771, 3773, 3775, 3777, 3779, 3781, 3783, 3785, 3787, 3789, 3791, 3793, 3795, 3797, 3799, 3801, 3803, 3805, 3807, 3809, 3811, 3813, 3815, 3817, 3819, 3821, 3823, 3825, 3827, 3829, 3831, 3833, 3835, 3837, 3839, 3841, 3843, 3845, 3847, 3849, 3851, 3853, 3855, 3857, 3859, 3861, 3863, 3865, 3867, 3869, 3871, 3873, 3875, 3877, 3879, 3881, 3883, 3885, 3887, 3889, 3891, 3893, 3895, 3897, 3899, 3901, 3903, 3905, 3907, 3909, 3911, 3913, 3915, 3917, 3919, 3921, 3923, 3925, 3927, 3929, 3931, 3933, 3935, 3937, 3939, 3941, 3943, 3945, 3947, 3949, 3951, 3953, 3955, 3957, 3959, 3961, 3963, 3965, 3967, 3969, 3971, 3973, 3975, 3977, 3979, 3981, 3983, 3985, 3987, 3989, 3991, 3993, 3995, 3997, 3999, 4001, 4003, 4005, 4007, 4009, 4011, 4013, 4015, 40